



COMMISSION EUROPEENNE
OFFICE D'AIDE HUMANITAIRE (ECHO)

AIDE HUMANITAIRE
aux réfugiés
en République unie de Tanzanie

PLAN GLOBAL 2004

Comité d'Aide Humanitaire – 22 janvier 2004

ECHO/TZA/BUD/2004/01000

TABLE DES MATIERES

Exposé des motifs

1. RESUME ANALYTIQUE.....	3
2. CONTEXTE ET SITUATION.....	4
2.1. Contexte général.....	4
2.2. Situation actuelle	5
3. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES	6
4. STRATEGIE PROPOSEE PAR ECHO.....	8
4.1. Cohérence avec les priorités stratégiques globales d'ECHO.....	8
4.2. Impact de la réponse humanitaire précédente	9
4.3. Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions	9
4.4. Evaluation des risques et hypothèses	10
4.5. Stratégie d'ECHO.....	11
4.6. Durée.....	12
4.7. Montant de la décision et matrice stratégique de programmation.....	13
4.7.1. Montant total de la décision: 15 000 000 euros.....	13
4.7.2. Matrice stratégique de programmation.....	13

ANNEXES

Annexe 1: Statistiques sur la population de réfugiés en NO Tanzanie	17
Annexe 2: Carte de Tanzanie, montrant les camps de réfugiés.....	18
Annexe 3: Liste des précédentes opérations ECHO en Tanzanie	19
Annexe 4: Liste des abréviations.....	20

DECISION DE LA COMMISSION	21
--	----

ANNEXE: Répartition des fonds par objectif spécifique	23
---	----

Exposé des motifs

1. RESUME ANALYTIQUE

En accueillant des réfugiés de Somalie, du Rwanda, du Burundi, d'Ouganda, du Zaïre/République démocratique du Congo (RDC), du Mozambique, d'Angola, de Namibie ou encore d'Afrique du Sud, la Tanzanie joue depuis de nombreuses décennies un rôle majeur en tant que pays d'asile. Malgré un état de pauvreté chronique, elle héberge depuis quelques années la plus grande population de réfugiés de tout le continent africain. Pays connu pour sa stabilité, la Tanzanie se situe au cœur de la région des Grands Lacs, où de nombreux conflits ont provoqué le déplacement de milliers de personnes.

En octobre 2003, le nombre de réfugiés recensés en Tanzanie dépassait les 476 000 personnes, après avoir frisé le demi-million au cours des trois dernières années. Répartis dans 13 camps dans les régions de Kigoma et Kagera, au nord-ouest du pays, les réfugiés dépendent presque entièrement de l'aide humanitaire internationale dans la mesure où la législation tanzanienne les prive de tout moyen d'autosubsistance et de toute possibilité d'intégration. Les Burundais représentent 68% du total (326 000 personnes) et les Congolais 31% (149 000 personnes), le reste se composant de groupes ethniques disparates, de Rwandais et de personnes bénéficiant d'une protection particulière. D'autres réfugiés se trouvent également en Tanzanie, dont environ 3 000 Somaliens exceptionnellement intégrés dans la région de Tanga, au nord-est. D'après le gouvernement, un demi-million de réfugiés vivent en dehors des camps, dont 170 000 Burundais établis officiellement dans la région de Rukwa depuis 1972 et 300 000 autres en situation illégale dans des villages tanzaniens proches de la frontière. Le Plan Global d'ECHO s'adresse aux quelque 476 000 réfugiés hébergés dans des camps sous protection du HCR.

Malgré le durcissement de sa position, la Tanzanie continuera probablement d'accueillir un nombre important de réfugiés en 2004 du fait de l'instabilité qui règne encore au Burundi et en RDC. Au Burundi, le changement de président en mai 2003 et l'accord signé entre les rebelles des *Forces pour la Défense de la Démocratie* (FDD) et le gouvernement de transition en octobre 2003 ont été salués avec la plus grande prudence par les réfugiés. Avant de rentrer chez eux, ces derniers attendent un véritable cessez-le-feu ainsi qu'une réforme de l'armée. En RDC, la situation s'est certes améliorée depuis la signature de l'*Acte Global et Inclusif* en décembre 2002 et l'instauration d'un gouvernement national de transition en juillet 2003, mais plus de 90% des réfugiés congolais sont originaires de la région du Sud Kivu, où la présence de forces armées échappant à tout contrôle continue de poser problème. Si, au Burundi comme en RDC, les perspectives de rapatriement se précisent, il est peu probable que des retours en masse s'effectuent dans un proche avenir. Pour preuve, entre mars 2002 et octobre 2003, seuls 57 000 Burundais ont été rapatriés par le HCR. S'agissant des Congolais, le HCR n'envisage la possibilité du démarrage d'un rapatriement qu'en 2004.

La Commission se propose en 2004 de continuer à fournir, par l'intermédiaire d'ECHO, une aide humanitaire aux réfugiés installés en Tanzanie. Son objectif général est de soutenir l'opération multisectorielle de soins et d'entretien déployée dans les 13 camps et de garantir le respect de normes minimales en matière d'aide humanitaire. Le présent Plan Global propose d'octroyer la somme de 15 000 000 euros en 2004 à titre d'aide dans les domaines de la logistique, de l'eau, de l'hygiène, de la santé, de la nutrition, de l'hébergement, de la protection ainsi que

d'autres services en faveur des 450 000 réfugiés concernés, sachant que des fonds seront également alloués en matière d'assistance technique. La Commission opérera probablement de concert avec le HCR, l'UNICEF et la Croix rouge espagnole.

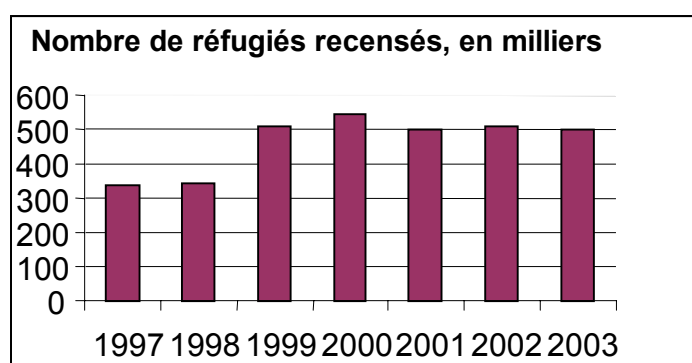
2. CONTEXTE ET SITUATION

2.1. Contexte général

La Tanzanie présente une superficie de 945 000 km² pour une population de 35,2 millions d'habitants. C'est l'un des pays les plus pauvres au monde, qui remplit depuis 2001 les conditions de la remise totale de la dette dans le cadre de l'initiative renforcée des PPTE. Le revenu national brut par habitant est estimé à 280 USD mais près de la moitié de la population vit avec moins d'un dollar par jour.¹

Depuis son accession à l'indépendance,² la Tanzanie n'a cessé d'accueillir des réfugiés sur son sol. Des milliers de Rwandais ont ainsi fui en Tanzanie après le génocide de 1994, mais la plupart sont depuis lors rentrés chez eux. La Tanzanie abrite également des réfugiés burundais depuis 1972. Leur nombre s'est accru de quelques milliers après l'assassinat du président burundais en 1993 et la guerre civile qui s'en est suivie. Enfin, la Tanzanie héberge, depuis le milieu des années 90, un nombre croissant de réfugiés en provenance de la RDC qui fuient les zones de combat du Sud Kivu. La plupart des réfugiés sont établis dans la partie occidentale du pays, à l'exception des Somalis installés à Tanga, des Burundais intégrés dans la région de Rukwa en 1972 et des réfugiés vivant illégalement dans le pays.

Le présent Plan Global vise à répondre aux besoins des réfugiés installés dans les camps sous protection du HCR, dans les régions de Kigoma et de Kagera, au nord-ouest de la Tanzanie. Le nombre total de réfugiés hébergés dans ces camps a évolué comme suit depuis 1997:



¹ Chiffres de la Banque mondiale, 2002

² Le Tanganyika est devenu indépendant en 1961 et s'est uni à Zanzibar pour former la République unie de Tanzanie en 1964.

2.2. Situation actuelle

Des progrès considérables ont été réalisés pour parvenir à la paix, tant au Burundi qu'en RDC (voir résumé général), si bien que les deux pays disposent à présent de gouvernements transitoires. Pour autant, les effusions de sang et les viols n'ont nullement cessé dans les zones de conflit, de sorte que les réfugiés candidats au retour sont encore peu nombreux. La Commission soutient les efforts du HCR, qui espère favoriser davantage de rapatriements en 2004, à condition toutefois que les principes de sécurité, de dignité et de libre arbitre soient respectés dans ces pays. La Commission a l'intention, si des rapatriements de grande ampleur sont organisés, de continuer à affecter les fonds alloués au titre de la présente décision aux réfugiés concernés, où qu'ils soient. A noter que le HCR reprend aujourd'hui à son compte les chiffres fournis dans le présent Plan Global en ce qui concerne l'estimation du nombre de réfugiés qui seront hébergés dans des camps en Tanzanie en 2004, à savoir 450 000 personnes. De même, l'Appel à l'aide humanitaire 2004 pour la Tanzanie (Tanzania 2004 Consolidated Appeals Process) ne prévoit qu'une diminution modeste, voire nulle de la population de référence. Il faut dire que les retours sont souvent compensés par des naissances.

S'agissant des réfugiés rwandais, la plupart d'entre eux (plus de 20 000 personnes) ont été rapatriés entre fin 2002 et début 2003. Plus de 700 réfugiés rwandais ont également été renvoyés de force dans leur pays au cours de la première semaine du mois de septembre 2003 après le rejet de leur demande d'octroi du statut de réfugié par le National Eligibility Committee (NEC). Il ne reste plus au total que quelques centaines de réfugiés en partance pour l'Occident. Le gouvernement envisage également de rapatrier quelque 20 000 Rwandais vivant illégalement sur le sol tanzanien sans aucune aide internationale.

De manière générale, le gouvernement tanzanien a durci sa position sur la question des réfugiés au cours des deux dernières années, imposant des restrictions plus sévères et appliquant plus strictement les dispositions de la Loi sur les réfugiés de 1998. Sa politique s'oppose clairement à la présence de réfugiés sur le long terme, ces derniers étant privés de droits civiques et de tout moyen d'autosubsistance. Elle favorise donc les rapatriements au détriment de tout effort d'intégration. En 2003, les réfugiés ont vu leur liberté de mouvement entravée et leur possibilité de participation aux marchés locaux sévèrement limitée. Parallèlement, les autorités ont renforcé les contrôles aux frontières afin d'empêcher certaines catégories de demandeurs d'asile – notamment en provenance de RDC – de pénétrer en Tanzanie. Résultat, les mouvements transfrontaliers de population ont fortement chuté entre janvier et octobre 2003: seuls 3 300 nouveaux arrivants ont été recensés entre janvier et juin et moins de 200 entre juillet et octobre. Le HCR a par ailleurs constaté plusieurs cas de refoulement avant de commencer à se voir interdire tout contrôle des arrivées. Autant dire qu'il est indispensable que la communauté internationale continue de suivre avec attention la situation et offre un soutien approprié au HCR.

3. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES

Capacité d'hébergement des abris et des camps

Les réfugiés sont répartis dans 13 camps situés le long de la frontière avec le Burundi (voir en annexe 1 les statistiques relatives aux camps et la carte en annexe 2). Trois d'entre eux accueillent les Congolais et neuf autres les Burundais. Il s'y ajoute environ 2 000 réfugiés de diverses nationalités nécessitant des mesures de protection spéciale, qui sont hébergés dans le camp de Mkugwa. Le rapatriement de la plupart des Rwandais fin 2002 s'est traduit par la fermeture du camp de Kitali Hill. Son entretien étant assuré par le HCR pour un faible coût, ce camp pourra être réouvert à tout moment en cas d'afflux massif de réfugiés dans cette partie du pays. Plus au sud, les camps réservés aux Congolais arrivent aujourd'hui au maximum de leurs capacités. En cas de nouvelles arrivées, le HCR devra choisir entre agrandir l'un des camps existants ou en construire un nouveau. De son côté, le site d'Ilagala (réservé aux arrivées imprévues) n'a pas encore été développé du fait de son éloignement et de la nécessité de construire un pont pour traverser la rivière Malagarasi.

Aucun recensement complet n'a été effectué depuis 2001, hormis un exercice de vérification réalisé en septembre 2003 par les responsables des réfugiés, sous le contrôle du HCR. A cette occasion, le nombre de réfugiés a été revu à la baisse d'environ 8%. Le HCR envisage de procéder lui-même à un nouvel exercice de recensement en 2004 afin d'établir des chiffres plus précis et de permettre aux donateurs et autres agences de mieux planifier l'aide humanitaire. Dans l'ensemble, les besoins en matière d'hébergement seront constants en 2004.

Aide alimentaire et nutrition

L'approvisionnement en denrées alimentaires au profit des réfugiés s'est révélé très inégal en 2003 en raison d'un manque de ressources. La ration de référence de 1,857 kcal/personne/jour a été amputée la majeure partie de l'année et n'a pu être distribuée dans sa totalité qu'à partir d'octobre 2003. Après avoir alloué 10 millions d'euros au PAM en 2003, ECHO a reporté l'aide alimentaire attribuée à ce programme sur la ligne budgétaire «sécurité alimentaire», au titre de laquelle a été débloquée une enveloppe supplémentaire de 10 millions d'euros au second semestre. De quoi permettre de maintenir les rations alimentaires à 100% au moins jusqu'à la mi-2004. En juin 2003, une mission d'évaluation conjointe s'est interrogée sur la suffisance de ces rations, notamment depuis que les restrictions de mouvement imposées aux réfugiés ont réduit leurs possibilités d'autosubsistance. A ce titre, s'il est peu probable que la ration générale augmente étant donné les difficultés budgétaires rencontrées par le PAM, certains groupes particulièrement vulnérables (personnes infectées par le virus du sida, mères allaitant ou 3 mois après les couches) se voient distribuer des rations supplémentaires depuis l'automne 2003 via le programme d'alimentation supplémentaire.

Le régime alimentaire des réfugiés n'en demeure pas moins fort peu varié. Ces derniers ont encore moins de possibilités qu'avant de le compléter ou de compenser les diminutions de rations. Conséquence, les taux de malnutrition ont légèrement augmenté en 2003, sans toutefois dépasser la barre des 5%.

Taux de malnutrition aiguë global							Source: HCR/UNICEF
Juil-99	Juil-00	Déc-00	Juil-01	Déc-01	Juil-02	Avr-03	Août-03
2,8%	3,1%	7,4%	2,2%	3,1%	2,1%	4%	5%

Le nombre total de réfugiés bénéficiant du programme d'alimentation supplémentaire a atteint 188 000 personnes en 2002 (femmes enceintes ou allaitant comprises), auxquelles on ajoutera les 3 370 bénéficiaires du programme d'alimentation thérapeutique. Les chiffres de 2003 étant probablement identiques, il est plus que jamais nécessaire de soutenir le volet alimentaire du programme.

Santé

Les services de santé des camps offrent des soins complets et de très bon niveau. Le taux de mortalité général et celui des moins de 5 ans sont demeurés en deçà du seuil de 1/1000/mois en 2003 et aucune épidémie n'a été enregistrée à ce jour. A 98%, le taux de vaccination est très important et le nombre de consultations par réfugié et par an stable (3 en moyenne). Pour autant, le taux de morbidité dû à la malaria demeure élevé (40%, voire 50% pendant la saison des pluies) et représente le principal problème de santé dans les camps. A ce titre, les activités de contrôle vectoriel ne semblent pas très efficaces. Les services de santé reproductive ont en revanche été renforcés en 2003 et la lutte contre le sida accrue. Il n'en reste pas moins que les services de santé nécessitent un soutien permanent.

Eau

La plupart des camps bénéficient d'un approvisionnement adéquat en eau potable, garantissant la quantité officiellement recommandée, à savoir 15 litres/personne/jour. On compte actuellement une quarantaine de sources d'approvisionnement en exploitation, parmi lesquelles des rivières et autres cours d'eau, des forages et des puits. Les coûts de pompage et de traitement sont néanmoins élevés et ne pourront être réduits qu'au prix de lourds investissements. Dans les camps de Lugufu, la distribution d'eau est limitée à 14 litres/personne/jour et fait l'objet de coûts élevés. Le système d'approvisionnement devrait cependant y être amélioré début 2004 grâce à de nouveaux forages (déjà exécutés) et à la mise en place de citernes, le tout financé par le FED dans le cadre de l'article 73 Cotonou. Dans l'ensemble, le secteur de l'approvisionnement en eau devra bénéficier de nouveaux financements en 2004.

Protection/égalité des sexes/autres services aux réfugiés

Des cas de refoulement ont été signalés par le HCR en 2003. Bien qu'officiellement volontaire, le rapatriement de certains groupes soulève des interrogations quant à sa nature véritable. Beaucoup de Rwandais sont ainsi retournés chez eux, persuadés qu'ils n'avaient pas d'autre choix. Certains ont été reconduits de force à la frontière après le rejet par le NEC de leur demande d'octroi du statut de réfugié. Environ 18 000 Burundais sont rentrés spontanément au pays en mai 2003, ne pouvant plus survivre en raison des diminutions de rations et des restrictions imposées dans les camps et aux alentours. Lors de la conférence qui s'est tenue à Dar es Salaam en

septembre 2003 (*Conference on Refugee Protection Challenges in Africa*), le gouvernement tanzanien s'est efforcé de promouvoir la notion de «refuges sûrs» dans les pays d'origine des réfugiés. Dans la foulée, il a lancé une nouvelle politique nationale en matière de réfugiés, mettant l'accent sur la nécessité d'un partage des charges avec la communauté internationale. D'une manière générale, les problèmes liés à la protection des réfugiés s'amplifient, nécessitant un soutien permanent. Le volet sécuritaire doit lui aussi être appuyé afin de soutenir les efforts constants du HCR visant à maintenir le statut civil des camps. Après s'être détériorée au cours des premiers mois de 2003, la sécurité dans et autour des camps s'est améliorée mais son coût demeure élevé.

Le programme SGBV (lutte contre les violences sexuelles et les violences domestiques) s'est amélioré. Il englobe à présent des soins médicaux aux victimes, des services de conseil, des campagnes d'information, une assistance juridique ainsi que des mesures de responsabilisation des femmes. Quoique déjà bien établie, la participation de ces dernières aux activités des camps pourrait être utilement renforcée, notamment en matière de sécurité.

Les secteurs de l'éducation et des services aux collectivités locales ont quant à eux souffert des restrictions budgétaires au sein du HCR. Si les services de base ont pu être maintenus, le soutien apporté à l'éducation post-primaire et aux centres pour la jeunesse s'avère insuffisant.

4. STRATEGIE PROPOSEE PAR ECHO

4.1. Cohérence avec les priorités stratégiques globales d'ECHO

La stratégie proposée dans le cadre de la présente décision s'inscrit dans le droit fil des priorités stratégiques globales d'ECHO. Elle s'articule autour des trois axes suivants:

- **Besoins humanitaires les plus urgents:** D'après l'évaluation globale des besoins réalisée par ECHO pour 2004, la région des Grands Lacs figure parmi les zones ayant le plus grand besoin d'une aide humanitaire. La poursuite de l'aide au programme en faveur des réfugiés en Tanzanie sera donc cruciale, alors même que les restrictions imposées par le gouvernement s'intensifient et que l'intérêt des donateurs internationaux semble décroître.
- **Aide aux groupes les plus vulnérables / projets en faveur des femmes et des enfants:** Tant les opérations d'UNICEF que du HCR présentent des volets consacrés à cet aspect, dont le programme SGBV, la protection des enfants touchés par la guerre (y compris les enfants soldats), la recherche de mineurs non accompagnés ainsi que des projets de réunification des familles (assurés par le CICR). La délégation de responsabilités aux femmes est également une composante systématique de toutes les opérations en faveur des réfugiés.

- **Lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement (LRRD):** Ce point a été partiellement abordé via le FED de quatre manières: 1°) à travers le Programme spécial en faveur des zones hébergeant des réfugiés (Special Programme for Refugee-Affected Areas /SPRAA)³; 2°) à travers l'aide de 4 millions d'euros attribuée au titre de l'article 73 Cotonou (ex-article 255 Lomé) à certains secteurs tels que l'enseignement, la protection de l'environnement, la santé, l'eau et l'hygiène, de 2003 à 2005; 3°) par le transfert de l'aide alimentaire, à compter de la fin 2003, vers la ligne budgétaire «sécurité alimentaire» de la CE ; 4°) par l'allocation d'une enveloppe de 25 millions d'euros au HCR au titre de l'article 225 Lomé en vue de préparer et encadrer le rapatriement de réfugiés de Tanzanie vers le Burundi, entre 2001 et 2003.

4.2. Impact de la réponse humanitaire précédente

Principal bailleur de fonds du HCR en 2003, ECHO fournit depuis plusieurs années une aide substantielle au programme en faveur des réfugiés de Tanzanie (voir annexe 3). Il assume le rôle de donateur actif, évaluant et contrôlant les opérations afin de garantir le respect de normes minimales. Les normes SPHERE ont ainsi pu être respectées dans la plupart des secteurs d'intervention en 2003. Le programme de soin et de maintenance en faveur des réfugiés de Tanzanie a lui aussi atteint la plupart de ses objectifs, en dépit de réductions répétées des rations alimentaires dues aux problèmes de stock rencontrés par le PAM et qui ont indirectement touché tous les volets du programme. Des efforts particuliers ont été consentis afin de cibler les groupes les plus vulnérables, parmi lesquels les mineurs non accompagnés, les handicapés et les personnes âgées sans soutien familial. La collaboration étroite entretenue avec le HCR en qualité d'agence de coordination et avec ses partenaires chargés de la mise en œuvre (IP) a permis d'atteindre l'objectif d'ECHO, à savoir distribuer une aide fondée sur les besoins réels des réfugiés et présentant un bon rapport coût/efficacité. Le HCR prévoit de rationaliser en 2004 le nombre de ses IP ainsi que leurs secteurs d'intervention. Une décision qui coïncide avec le retrait de la FICR et son éventuel remplacement par la Croix rouge espagnole. ECHO suivra avec attention ce changement, afin de préserver les normes en vigueur.

4.3. Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions

La coordination du programme en faveur des réfugiés est assumée par le HCR sous la présidence du Ministère des affaires intérieures. Elle est assurée à différents niveaux, géographique (camps, districts, régions, pays) comme sectoriel (eau, hygiène, santé). ECHO est représenté à toutes les réunions et visite régulièrement les camps, où il tient des réunions bilatérales avec les ONG, les organisations internationales et les réfugiés. L'office prend également part à Dar es Salaam aux réunions mensuelles ONU/donateurs du *Development Assistance Co-operation Sub-group on Refugees*. Ces réunions, initiées en janvier 2003, visent à instaurer une meilleure coordination entre les donateurs et les agences. ECHO participe en outre régulièrement aux réunions

³ L'allocation versée au titre du SPRAA s'est élevée respectivement à 22 millions d'euros (1997-2003) et 2 millions d'euros (2001-2007). Elle concerne les infrastructures socio-économiques, les transports et la protection de l'environnement.

des ONG sur les réfugiés car la plupart des IP y sont représentés. En février dernier, ECHO a eu l'occasion d'informer les Etats membres des problèmes de stock rencontrés par le PAM lors d'une réunion organisée par la délégation de la CE. Le responsable géographique d'ECHO s'est rendu par deux fois sur place en 2003 afin de suivre la situation et de préparer le présent Plan global, avec l'aide de spécialistes du bureau régional de Nairobi. Une mission dans le domaine de la santé a de plus été organisée en juillet. Par ailleurs, ECHO a pris part à la session de clôture de l'atelier du CAP en mars dernier. Le présent Plan global s'inscrit d'ailleurs dans le droit fil de l'appel lancé par le HCR dans le cadre du CAP 2004 en faveur de la Tanzanie, afin que soit débloquée une aide de 27 millions d'USD. A noter enfin que l'agent de terrain d'ECHO en Tanzanie, l'expert alimentaire régional d'ECHO et l'expert régional CE chargé de la sécurité alimentaire ont tous trois assisté à la mission conjointe d'évaluation du PAM et du HCR au mois de juin. Au niveau de Bruxelles, des réunions stratégiques de programmation ont eu lieu avec tous les partenaires importants.

De fréquents contacts sont par ailleurs entretenus avec la DG Développement et l'Office de coopération EuropeAid afin d'opérer une claire répartition des tâches. De son côté, le 9^{ème} Document de stratégie pays du FED prévoit une enveloppe de 355 millions d'euros entre 2001 et 2007, visant à réduire la pauvreté en accélérant un processus de développement économique et social durable. L'intervention d'ECHO en Tanzanie se concentre entièrement sur le programme d'aide aux réfugiés. Concernant le choix des partenaires, il est plus prévisible que dans certaines autres interventions, dans la mesure où les agences des Nations unies disposent de mandats spécifiques et peuvent se prévaloir d'une expérience particulière dans le domaine des grands programmes d'aide aux réfugiés.

4.4. Evaluation des risques et hypothèses

S'agissant du programme proposé, le principal risque réside dans le caractère imprévisible des mouvements de population dans la région des Grands Lacs. A cet égard, le programme repose sur l'hypothèse selon laquelle les camps situés dans le nord-ouest de la Tanzanie hébergeront encore 450 000 réfugiés en 2004. Ce chiffre dépend toutefois de l'évolution du processus de paix au Burundi et en RDC, ainsi que de l'attitude du gouvernement tanzanien envers les réfugiés et du sentiment de sécurité de ces derniers dans les zones de retour. Si la situation dans les pays d'origine s'améliore suffisamment, le HCR encouragera les rapatriements et les réfugiés seront plus nombreux à retourner chez eux. Au contraire, toute dégradation de la situation dans les pays d'origine risque d'entraîner un afflux plus massif encore de réfugiés en Tanzanie. Dans ces conditions, le gouvernement tanzanien tentera certainement d'accélérer le mouvement de rapatriement, sans aller toutefois jusqu'à des reconduites forcées.

Autre interrogation à prendre en compte, le niveau d'aide qui sera fourni par les autres donateurs. ECHO ne contribue en effet que partiellement au programme. A ce titre, l'hypothèse de travail veut que les autres bailleurs de fonds apportent une contribution suffisante pour garantir le respect de normes minimales.

4.5. Stratégie d'ECHO

L'objectif principal est de répondre aux besoins de **soins, de protection et d'entretien** des quelque **450 000 réfugiés** attendus ou actuellement hébergés dans les camps situés au nord-ouest de la Tanzanie. Il s'y ajoute un objectif plus spécifique, qui est de fournir une aide intégrée aux réfugiés, comprenant des aspects aussi divers que la logistique, l'eau, l'hygiène, la santé, la nutrition, l'hébergement et la protection. Pour ce faire, ECHO travaillera avec des partenaires potentiels tels que le HCR, UNICEF et la Croix rouge espagnole. Le présent plan global vise à apporter une contribution significative à l'opération d'aide aux réfugiés, en répondant à leurs besoins d'aide humanitaire et en imposant le respect de normes minimales. A cet égard, le programme ECHO couvre les secteurs suivants (pour plus de détails, se reporter à la matrice stratégique de programmation):

Logistique

Les camps de réfugiés sont situés dans une zone pauvre en infrastructures et de faible capacité. Les coûts d'exploitation du transport de base sont élevés, car de nombreux véhicules fonctionnent dans des conditions difficiles. Or, le programme implique que des quantités élevées de nourritures et d'articles non alimentaires mais aussi des groupes importants de personnes puissent être transportés en temps et en heure ainsi que dans des conditions de sécurité. Exploité en grande partie par le HCR, le parc automobile (véhicules lourds et légers) est à la fois vieux et inadapté. ECHO continuera donc de contribuer aux besoins logistiques, dans un secteur qui a souffert de compressions budgétaires répétées de la part du HCR.

Eau, hygiène, santé et nutrition

Les normes en matière de santé, de nutrition, d'hygiène et d'installations sanitaires sont bonnes et doivent être maintenues, d'autant que certains de ces services bénéficient également à la population locale. Des systèmes de veille et de suivi ont d'ores et déjà été mis en place afin de permettre une réaction rapide en cas d'épidémie. Les mesures d'éducation et d'information en matière de santé doivent cependant être renforcées. ECHO poursuivra donc sa contribution dans ces domaines.

Abris, protection et autres services en faveur des réfugiés

ECHO continuera également de soutenir la fourniture d'abris et la mise en œuvre de mesures de protection. Cet aspect englobe à la fois l'infrastructure des camps, la fourniture d'abris, le recensement des réfugiés et la distribution d'articles non alimentaires, dont la mission conjointe d'évaluation a mis en lumière la nécessité de répéter la distribution à tous les réfugiés arrivés il y a plus d'un an, compte tenu de la durée de vie limitée des batteries de cuisine, couvertures et autres jerrycans. ECHO continuera par ailleurs de soutenir le HCR dans la mise en œuvre du programme SGBV et du train de mesures liées à la sécurité (en garantissant une présence policière), afin de réduire la violence et de garantir le caractère civil des camps.

L'aide à l'enseignement préscolaire, primaire et post-primaire sera maintenue par le biais de la formation réservée aux enseignants, du soutien à

l'infrastructure, de la mise à disposition de fournitures scolaires et de manuels pédagogiques. L'enseignement des élèves suit le programme d'études de leur pays d'origine, afin de faciliter la réintégration des élèves après leur rapatriement. Un soutien sera également apporté à la formation professionnelle et technique des jeunes.

Les mesures de protection de l'environnement seront elles aussi appuyées afin d'empêcher toute détérioration des zones d'accueil. Elles comprendront la plantation d'arbres ainsi que la mise en oeuvre de programmes de conservation des sols et de l'eau et des mesures d'économie de combustibles. On estime qu'en 2003, le nombre d'arbres plantés a dépassé le nombre d'arbres abattus par les réfugiés. Un constat encourageant qui incite à poursuivre les efforts entrepris.

Les services communautaires en faveur des groupes les plus vulnérables (voir le point 4.1) seront maintenus, de même que la fourniture de savon et de protections hygiéniques pour les femmes.

Assistance technique

Afin de maximiser l'impact de l'aide humanitaire aux victimes, la Commission décide de maintenir les bureaux d'ECHO sur le terrain à Dar Es-Salam, Kigoma et Ngara. Ces derniers auront pour mission d'estimer les besoins, d'évaluer les propositions de projets, de coordonner et de superviser la mise en oeuvre des opérations humanitaires financées par la Commission, et enfin de fournir toute l'assistance technique et logistique requise.

4.6. Durée

La durée de mise en oeuvre de la présente décision sera de 16 mois, afin d'éviter toute interruption dans la fourniture de l'aide aux réfugiés. Les opérations humanitaires financées au titre de la présente décision devront être déployées durant cette période. Les dépenses seront éligibles à compter du 1er janvier 2004, de manière à faciliter l'approvisionnement en fournitures de base, telles que les médicaments prévus dans le cadre des programmes de santé.

Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de force majeure ou toute autre circonstance comparable, la période de suspension ne sera pas prise en compte pour le calcul de la durée de mise en oeuvre des opérations d'aide humanitaire.

Au vu de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit d'abroger et de liquider les conventions signées avec les organisations humanitaires de mise en oeuvre, si la suspension des activités porte sur une période excédant un tiers de la durée totale prévue de l'action. Dans ce cas, la procédure prévue à ce sujet par le Contrat Cadre de Partenariat s'appliquera.

4.7. Montant de la décision et matrice stratégique de programmation

4.7.1. Montant total de la décision: 15 000 000 euros

4.7.2. Matrice stratégique de programmation

MATRICE STRATEGIQUE DU PLAN GLOBAL 2004 EN FAVEUR DE LA TANZANIE

Objectif principal	Répondre aux besoins de base en matière de soins, de protection et d'entretien d'environ 450 000 réfugiés, actuels ou futurs, hébergés dans des camps au nord-ouest de la Tanzanie.		
Objectifs spécifiques	Activités proposées	Apport nécessaire	Résultats escomptés / indicateurs

1. PROTECTION, SOINS ET ENTRETIEN: fournir une aide complète aux réfugiés comprenant la logistique, l'eau, l'hygiène, la santé, la nutrition, l'hébergement et la protection		14 800 000 EUR	Bénéficiaires: 450 000
LOGISTIQUE: financer les exigences logistiques de l'opération, afin de faciliter l'entretien et la maintenance			
<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'exploitation et à la gestion de l'opération de soutien logistique en faveur du programme pour les réfugiés 	<ul style="list-style-type: none"> - Achat, location et gestion du parc de véhicules et de camions. - Entretien des ateliers, carburant, assurance & transport - Achat, transport et stockage des pièces de rechange et des équipements de base. - Réparation ponctuelle et maintenance des routes. 	<p><u>ECHO finance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux frais d'exploitation et de maintenance d'environ 280 véhicules 4x4 et 70 camionnettes - Coûts de carburant et d'atelier 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de véhicules opérationnels - Fréquence des pannes/réparations. - Taux de fourniture en temps et en heure des articles d'urgence. - Gestion appropriée et efficace des entrepôts - Inventaires transparents des stocks. - Nombre de km de route entretenus et ponctuellement réparés - Capacité des camions à accéder à l'ensemble des camps
EAU / HYGIENE / SANTE / NUTRITION: maintenir des normes minimales acceptables d'assainissement, d'hygiène et de santé			
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir 450 000 réfugiés en bonne santé et leur apporter une alimentation suffisante. - Fournir de l'eau potable pour l'usage domestique - Fournir des latrines communes et familiales - Réduire la prévalence des maladies vectorielles - Maintenir un environnement sain et hygiénique 	<ul style="list-style-type: none"> - Services d'hospitalisation - Services de consultation externe - Mise en oeuvre d'un système de référence reposant sur un réseau de dispensaires et d'hôpitaux - Mise à disposition de services de chirurgie - Organisation d'un programme élargi de vaccination et de soins maternels et infantiles. - Campagne d'information et d'éducation à la santé. - Programme de sensibilisation, prévention et conseil en matière d'HIV/SIDA - Centres nutritionnels - Pompes, traitement et distribution d'eau potable - Installation de dalles de latrines et de superstructures 	<p><u>ECHO finance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Médicaments, fournitures et vaccins - Personnel médical, avec mesures d'incitation en faveur des personnels de santé réfugiés - Assistance et contrôle logistiques - Maintenance et réhabilitation des infrastructures 	<p>Santé:</p> <ul style="list-style-type: none"> TBM < 1,5/1000/mois TBM des moins de 5 ans < 2/1000/mois Taux de vaccination d'au moins 95 % (BCG, polio, oreillons, DTP) Taux de mortalité maternelle < 100/1000 naissances Consultations externes > 3 par réfugié et par an, et < 5 par réfugié et par an. Sensibilisation accrue au VIH/SIDA dans les camps et les communautés avoisinantes. Absence d'épidémies dans les camps, ou réponse rapide aux épidémies. 1 dispensaire pour 10 000 patients Nombre d'opérations Taux de soins de santé réfugiés/ Tanzaniens Formation du personnel <p>Nutrition:</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux global de malnutrition aiguë < 5 % Taux de malnutrition sévère < 1 % 1 à 2 études nutritionnelles par an Formation du personnel <p>Eau:</p> <ul style="list-style-type: none"> Fourniture d'au moins 15 litres d'eau potable par réfugié et par jour. Utilisation rentable du carburant, avec suivi <p>Hygiène:</p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagement de latrines pour chaque famille Taux d'équipement en latrines: 90 % par camp Aménagement de latrines communes pour 30 personnes dans les centres d'accueil Aménagement de latrines communes pour

		<ul style="list-style-type: none"> - Entretien du système d'évacuation des déchets, drainage et lutte anti-vectorielle. 		<p>20 personnes dans les camps 24 sessions de formation à la santé et à l'hygiène par camp Au minimum 10 % de réfugiés formés 70 % fosses à ordures ménagères et aires de lavage par camp Pulvérisation résiduelle des dispensaires > 90 % deux fois par an Pulvérisation résiduelle des fosses à ordures et des latrines deux fois par mois 200 attrape-mouches / 500 attrape-mouches tsé-tsé Efficacité du système de drainage des camps</p>
ABRIS / PROTECTION ET AUTRES SERVICES AUX REFUGIES: intervenir dans les secteurs d'une importance vitale pour la survie et le bien-être des réfugiés				
	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des normes appropriées concernant les abris, les lopins de terre et les infrastructures des camps pour 450 000 réfugiés, avec distribution d'articles non alimentaires - Protéger les droits des nouveaux arrivants, des réfugiés installés et des rapatriés - Fournir un enseignement de niveau primaire aux enfants réfugiés - Encourager les activités de service communautaire dans les camps, en ciblant les groupes vulnérables. - Proposer un enseignement extra-scolaire et une formation professionnelle à la jeunesse désœuvrée des camps - Protéger l'environnement à l'intérieur et à l'extérieur des camps en limitant les dégradations et le gaspillage des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de bâches plastiques et de piquets pour la construction et la réparation des abris. - Maintenance des installations dans les camps. - Distribution de kits non alimentaires: batteries de cuisine couvertures jerrycans - Maintien des distributions mensuelles de savon et de protections hygiéniques - Accueil, répartition et recensement des réfugiés, nouveau recensement, - Représentation juridique et aide au maintien de la sécurité dans les camps. - Respect de normes minimales acceptables en matière d'aide aux réfugiés. - Programme de lutte contre les violences sexuelles. - Défense des droits des réfugiés et politique du gouvernement tanzanien en la matière - Repérage des mineurs non accompagnés et réunion des familles. - Maintenance et construction de bâtiments scolaires. - Mobilisation et formation d'enseignants réfugiés qualifiés et non-qualifiés. - Fourniture de matériel pédagogique et de manuels scolaires conformément au programme scolaire du pays d'origine des réfugiés. 	<p><u>ECHO finance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la fourniture d'articles non alimentaires - Salaires, coûts généraux et mesures d'incitation en faveur des juristes spécialisés dans la protection des réfugiés - Participation au train de mesures sécuritaires et aide au Ministère des affaires intérieures - Soutien et contrôle logistiques - Maintenance et réhabilitation des infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> - Un abri par foyer de réfugiés. - Distribution d'articles non alimentaires en quantité suffisante aux nouveaux arrivants, conformément aux rations autorisées, dans les 48 heures suivant leur arrivée. - 250 g de savon par réfugié par mois et distribution de protections hygiéniques appropriées aux femmes. - Maintenance des bâtiments et des infrastructures des camps pendant la saison des pluies. - Nombre de réfugiés aidés, recensés et installés, résultats du recensement annuel. - Nombre de victimes de violences sexuelles bénéficiant de soins et de conseils. - Rapports de suivi par le personnel de terrain du HCR concernant le respect des normes d'assistance. - Engagement du gouvernement tanzanien à aider et à protéger les droits des réfugiés sur le plan juridique et pratique. - Nombre de réfugiés bénéficiant de l'appui du système juridique local - Statistiques de scolarisation et de fréquentation de l'école primaire > 80 %, taux d'abandon < 25 %. - Rapport enseignants/élèves < 1:75. - Taux de participation et de succès aux examens, par sexe. - Possibilité d'accès des réfugiés aux manuels d'enseignement et au matériel scolaire de base. - Présence de groupes vulnérables sur les sites de service. - Taux d'inscription et de réussite dans l'enseignement extra-scolaire et la formation professionnelle. - Réduction de la délinquance à l'intérieur et à l'extérieur des camps. - Nombre d'arbres plantés/conservés. - Approvisionnement des réfugiés en bois à brûler, en fonction des nécessités élémentaires de cuisine. - Point de collecte en bois à brûler situé à moins de 10 km

		<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de centres, assistance ciblée aux mineurs non accompagnés, aux invalides et aux parents isolés. - Exploitation de centres de formation professionnelle. - Éducation à l'environnement et reboisement. - Promotion de réchauds efficaces à économie d'énergie. - Amélioration de la gestion des points d'approvisionnement en bois. 		<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de réchauds efficaces à économie d'énergie et de technologies appropriées.
--	--	--	--	--

<p>2. ASSISTANCE TECHNIQUE: maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain afin d'estimer les besoins, évaluer les propositions de projets puis coordonner et superviser la mise en œuvre des opérations</p>	200 000 EUR	
Maintien des bureaux d'assistance technique de Dar es Salaam, Kigoma et Ngara		-

HYPOTHESES & CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Environnement difficile et isolé, source de défis et de difficultés pour le maintien des capacités opérationnelles ▶ Mauvais état des routes et du réseau d'accès, mauvaises conditions sanitaires publiques, avec une forte prévalence de la malaria ▶ Présence de réfugiés en Tanzanie rendue difficile par les tensions régionales et la politique nationale en matière de réfugiés ▶ Nouvel afflux brutal de réfugiés ou mouvement de rapatriement de grande ampleur, nécessitant une gestion toute en souplesse des agences et de leurs partenaires chargés de la mise en œuvre ▶ Les enveloppes financières allouées par ECHO aux programmes susmentionnées se présentent comme des participations affectées en pourcentage. Ces programmes nécessitent le soutien d'autres donateurs.

COÛT TOTAL DES PROGRAMMES:	15 000 000 EUR	
-----------------------------------	-----------------------	--

5. ANNEXES

5.1. Annex 1: Statistics on refugee population in NW Tanzania

CAMP POPULATION STATISTICS NW TANZANIA: END OF OCTOBER 2003

Camp	Location	Origin	Dec-01	Oct-02	Oct-03	Difference 2002/2003
Mwisa	Karagwe	Rwanda		1	0	-1
Mwisa	Karagwe	Congo				
Mwisa	Karagwe	Burundi	49	217	1	-216
Sub Total			49	218	1	-217

Lukole A	Ngara	Burundi	60,390	55,170	54,417	- 753
Lukole B	Ngara	Burundi	43,051	49,639	35,162	-14,477
Lukole A&B	Ngara	Rwanda	18,495	16,209	0	-16,209
Lukole A&B	Ngara	Congo	1	1	1	0
Kitali Hill	Ngara	Burundi	8,291	4,417	0	-4,417
Kitali Hill	Ngara	Rwanda	5,691	4,781	0	-4,781
Mbuba transit	Ngara	Rwanda	66	44	61	17
Mbuba transit	Ngara	Congo	6	37	56	19
Mbuba transit	Ngara	Burundi	107	1,229	23	-1,206
Sub Total			136,098	131,527	89,720	-41,807

Mtendeli	Kibondo	Burundi	41,744	48,580	41,562	-7,018
Karago	Kibondo	Burundi	37,588	35,406	25,219	-10,187
Kanembwa	Kibondo	Burundi	18,569	19,157	19,821	664
Nduta	Kibondo	Burundi	47,811	49,664	47,524	-2,140
Mkugwa	Kibondo	Mixed	1,724	1,999	1,882	-117
Sub Total			147,436	154,806	136,008	-18,798

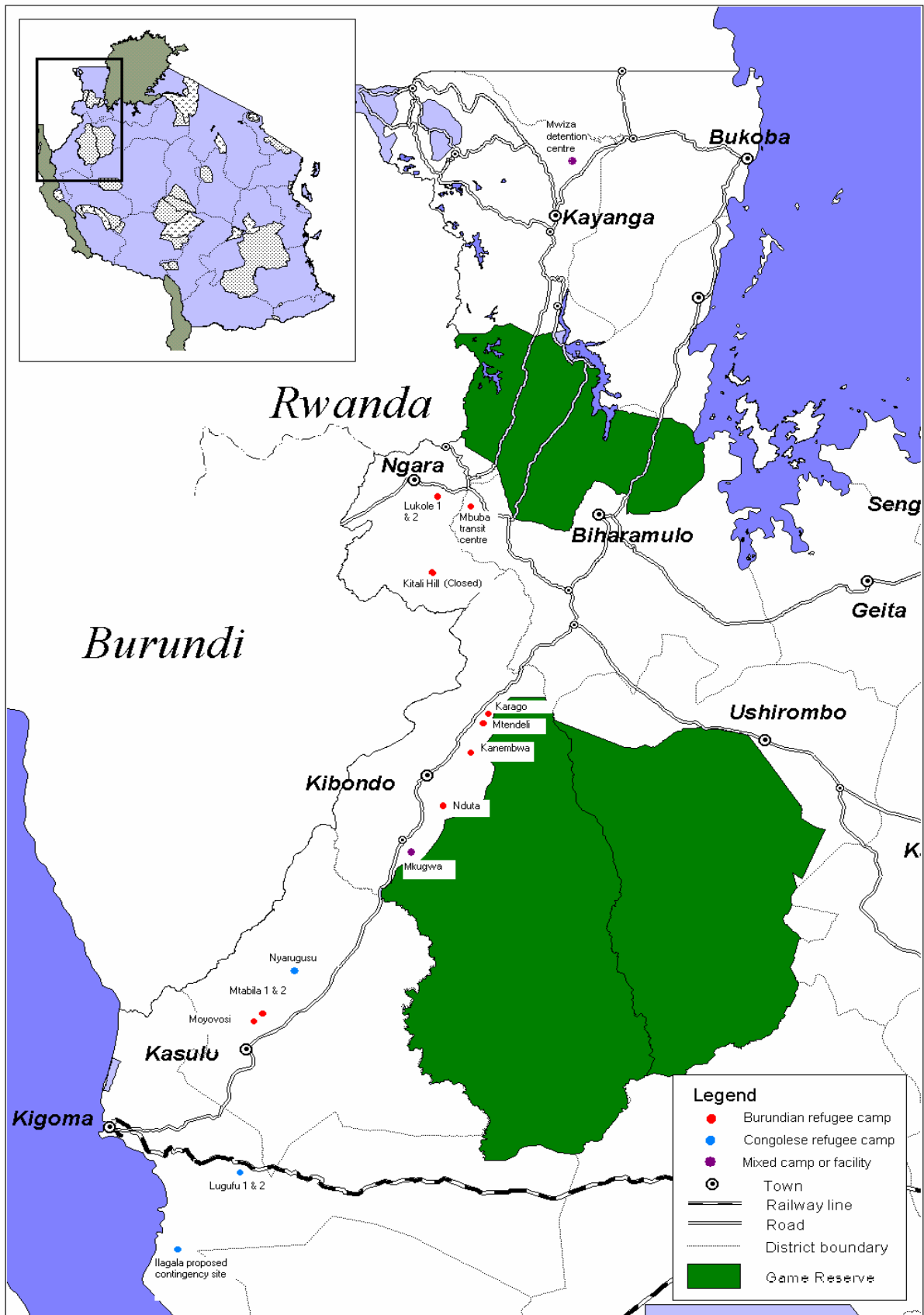
Nyarugusu	Kasulu	Congo	52,189	54,135	58,091	3,956
Mtabila 1	Kasulu	Burundi	15,883	16,746	17,810	1,064
Mtabila 2	Kasulu	Burundi	39,894	41,789	44,475	2,686
Moyovosi	Kasulu	Burundi	37,627	38,904	39,824	920
Sub Total			145,593	151,574	160,200	8,626

Lugufu 1	Kigoma	Congo	52,823	53,947	57,006	3,059
Lugufu 2	Kigoma	Congo	12,602	29,852	33,726	3,874
Sub Total			65,425	83,799	90,732	6,933

Total			494,552	521,924	476,661	-45,263
--------------	--	--	---------	---------	---------	---------

Source: UNHCR

5.2. Annex 2: Map of Tanzania, showing refugee camps



5.4. Annexe : Liste des abréviations

CAP	Consolidated Appeal Process
DTP	Diphthérie-Tétanos-Polio
ECHO	Office humanitaire de la Communauté européenne
FAR	Forces Armées Rwandaises
FDD	Forces pour la Défense de la Démocratie
FED	Fonds Européen de Développement
FICR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
FSBL	Food Security Budget Line / Ligne budgétaire “sécurité alimentaire”
GdT	Gouvernement de Tanzanie
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IP	Partenaire chargé de la mise en oeuvre
JAM	Mission d'évaluation conjointe
LRRD	Lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement
MAI	Ministère des affaires intérieures
MNA	Mineurs non-accompagnés
MSF	Médecins Sans Frontières
NEC	National Eligibility Committee
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRRO	Opération Prolongée de Secours et de Redressement
RCD	Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RDC	République Démocratique du Congo
RGL	Région des Grands Lacs
SGBV	Violences sexuelles et violences domestiques
SPRAA	Programme spécial en faveur des zones hébergeant des réfugiés
SRC	Spanish Red Cross
TBM	Taux brut de mortalité
TRCS	Tanzania Red Cross Society
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USA	Etats-Unis
USD	Dollar américain

DÉCISION DE LA COMMISSION
du
relative au financement d'opérations humanitaires sur le budget de l'Union
européenne en Tanzanie

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire,⁴ et notamment son article 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

1. La Tanzanie reste le pays accueillant le plus important contingent de réfugiés en Afrique.
2. La Tanzanie compte plus de 476 000 réfugiés, dépendant presque entièrement de l'aide humanitaire internationale.
3. Une analyse détaillée a identifié des besoins humanitaires dans les secteurs de la logistique, de l'eau, de l'hygiène, de la santé, de la nutrition, de l'hébergement et de la protection.
4. Afin de maximiser l'impact de l'aide humanitaire aux victimes, il est nécessaire de maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain.
5. L'évaluation de la situation humanitaire a permis de conclure que les opérations d'aide humanitaire devraient être financées par la Communauté pour une période de 16 mois.
6. Selon les estimations, un montant de 15 millions d'euros provenant de la ligne 23 02 01 du budget général de l'Union européenne est nécessaire pour fournir une assistance humanitaire aux réfugiés en Tanzanie, compte tenu des ressources disponibles, des interventions des autres donateurs ainsi que d'autres facteurs.
7. Conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996, le Comité d'Aide Humanitaire a émis un avis favorable le 22/01/2004.

DÉCIDE:

Article premier

1. Conformément aux objectifs et aux principes généraux de l'aide humanitaire, la Commission approuve l'octroi d'un montant total de 15 millions d'euros au bénéfice des opérations d'aide humanitaire déployées en faveur des réfugiés en Tanzanie au titre de la ligne 23 02 01 du budget général de l'Union européenne,
2. Conformément aux articles 2 et 4 du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants :
 - Protection, soin et entretien: fournir une aide complète aux réfugiés comprenant la logistique, l'eau, l'hygiène, la santé, la nutrition, l'hébergement et la protection
 - Assistance technique: maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain afin d'estimer les besoins, évaluer les propositions de projets puis coordonner et superviser la mise en œuvre des opérations.
3. Les montants alloués à chacun de ces objectifs sont énumérés à l'annexe de la présente décision.

⁴ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6

Article 2

La Commission peut, si la situation humanitaire le justifie, réaffecter les montants de ressources alloués à l'un des objectifs énoncés à l'article 1(2) à un autre objectif mentionné dans ce dernier, pour autant que le montant réaffecté représente moins de 20% du montant global couvert par la présente décision et ne dépasse pas 2 millions d'euros.

Article 3

1. La durée de mise en œuvre de la présente décision sera de 16 mois, à compter du 1er janvier 2004. Les dépenses seront éligibles à partir de cette date.
2. Si des actions financées au titre de la présente décision devaient être suspendues pour cause de force majeure ou toute autre circonstance comparable, la période de suspension ne sera pas prise en compte lors du calcul de la durée de mise en œuvre de la décision.

Article 4

La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles, le.....

Par la Commission,

.....
Membre de la Commission

Annexe: Répartition des fonds par objectif spécifique

Objectifs spécifiques	Montant alloué par objectif spécifique (en euros)
Protection, soin et entretien: fournir une aide complète aux réfugiés comprenant la logistique, l'eau, l'hygiène, la santé, la nutrition, l'hébergement et la protection	14 800 000
Assistance technique: maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain afin d'estimer les besoins, évaluer les propositions de projets puis coordonner et superviser la mise en œuvre des opérations	200 000
TOTAL	15 000 000